

CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

INNOVATION QUALITY SERVICE



RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2020

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	4
LE MOT DU PRÉSIDENT	5
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	6
1. Présentation générale de l'activité	6
1.1. Mobilité électrique.....	6
1.2. Solutions de stockage personnel	9
1.3. Répartition des principales activités.....	10
1.4. Stratégie de distribution	10
2. Historique et évolution de la Société.....	10
3. Organigramme	11
4. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	11
RAPPORT DE GESTION	12
1. Information sur les activités de la Société en 2020.....	12
2. Impacts de la pandémie covid-19.....	12
3. Commentaires sur le compte de résultat 2020.....	12
4. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2020	13
5. Affectation du résultat	14
6. Information sur les dividendes.....	14
7. Recherche et développement, brevets et licences.....	14
8. Investissements, prises de participation et contrôle	14
9. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce.....	14
10. Actionnariat et cours de bourse	14
11. Programme de rachat d'actions	15
12. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.....	16

13.	Informations sociales, environnementales et sociétales.....	16
14.	Facteurs de risques.....	19
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		25
1.	Organes d'administration et de direction de la société	25
2.	Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux.....	29
2.	Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	36
3.	Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité	38
COMPTES ET ANNEXES		41
1.	Date des dernières informations financières.....	41
2.	Comptes annuels au 31 décembre 2020	41
2.1.	Bilan actif.....	41
2.2.	Bilan passif	42
2.3.	Compte de résultat	43
2.4.	Tableau de financement	44
2.5.	Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	45
2.6.	Annexe aux comptes annuels	46
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS		52
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES		55
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		56
Documents accessibles au public.....		56
Calendrier de communication financière.....		56
YOUR MOBILITY PARTNER.....		57

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion figurant en page 12 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Alfortville,

Le 29 avril 2021

Le Président du Conseil d'Administration

Ming Lun Sung

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

L'année 2020 a été une année particulière. Dans ce contexte si spécifique de crise sanitaire, qui perdure encore en ce début 2021, nous avons plus que doublé notre chiffre d'affaires, dans un contexte où la micro-mobilité électrique poursuit son insolente croissance, marché sur lequel nous mobilisons l'entreprise depuis 2017. Ce développement des ventes a été réalisé à taux de marge constant. Nous avons en parallèle déployé un plan de recrutement notamment dans les fonctions commerciales et R&D, plan qui va se poursuivre en 2021 afin d'accompagner la croissance de nos activités.

L'année 2020 a également été jalonnée de plusieurs partenariats que nous avons pu nouer dans le cadre de notre décision stratégique d'étendre l'activité de CIBOX à l'international. Dans ce sens, l'entreprise a vendu ses produits à des distributeurs en Russie, en Italie, à Taïwan, au Portugal.

Ce succès commercial est le fruit de notre positionnement dans le secteur de la micro-mobilité et témoigne de notre intime conviction : l'utilisation de la technologie en faveur des déplacements des individus est une parfaite réponse aux besoins et enjeux d'une génération de plus en plus soucieuse de qualité, de prix, d'expérience utilisateur et d'impact environnemental et sociétal. En 2021, nous nous développerons de façon importante sur le marché des vélos à assistance électrique (VAE), activité qui pourrait représenter plus du tiers de notre activité.

Le portefeuille commercial en ce début d'année (commandes fermes et demandes client validées) permet de nous fixer un objectif de croissance des ventes à deux chiffres pour 2021, avec toujours en cible le potentiel d'atteindre les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2025.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes pilotées au quotidien par Georges Lebre depuis l'été 2017.

M. Sung Ming Lun
Président directeur général

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1. Présentation générale de l'activité

Créée en 1995, Cibox est une entreprise technologique française spécialisée dans les produits électroniques grand public. Au fil des années, Cibox a acquis une grande expérience dans la conception de produits technologiques répondant aux attentes des consommateurs et des distributeurs.

L'essentiel de son chiffre d'affaires est réalisé auprès de la distribution, spécialisée et généraliste, en France et à l'international. Elle est également présente auprès des « pure players » du e-commerce.

CIBOX est depuis quelques années spécialisée dans le design et la conception de produits technologiques conviviaux sur différents marchés en se donnant pour mission de rendre ces technologies accessibles au plus grand nombre.

Aujourd'hui, l'offre s'articule principalement autour d'une gamme de produits innovants dédiés à la micro-mobilité électrique (trottinettes, vélos à assistance électrique, accessoires) adaptés au quotidien des utilisateurs. Cibox conçoit, fabrique, et entretient des produits et services de mobilités douces pour les trajets de 3 à 30 km, qu'ils soient personnels ou professionnels. Dans ses développements produits, l'entreprise vise à contribuer à un meilleur environnement, tant sur la durabilité des produits que les matériaux utilisés, les étapes du cycle de fabrication, les services et l'entretien jusqu'à la fin de vie du produit.

Afin de promouvoir ses solutions innovantes, Cibox a développé ses propres marques de produits (Cibox, Scooty et yeep.me) et un service de location dédié aux entreprises (yeep.me SHARE).

Cibox propose également des produits électroniques de stockage et de téléphonie.

1.1. Mobilité électrique

Un marché dynamique à long terme

C'est le marché le plus stratégique pour l'entreprise. L'activité de mobilité constitue le premier axe de développement de Cibox et a représenté plus de 80% des ventes en 2020.

Cibox a décidé, dès 2017, d'axer son développement sur le marché de la micro-mobilité électrique en anticipant que ce marché, composé à l'époque de produits de loisirs (trottinettes, hoverboards, monoroues, etc.), allait évoluer et prendre tout son sens en devenant un nouveau mode de déplacement quotidien. Cette mutation est liée à la capacité des nouveaux produits de micro-mobilité électrique à répondre aux aspirations des consommateurs sur :

- **L'enjeu économique**, face à l'inflation permanente du coût des déplacements professionnels et personnels, qu'ils soient en voiture (6 000 € / an en moyenne¹) ou en transports en commun (650 € / an²) ;
- **L'enjeu organisationnel**, avec des temps de transport rendus toujours plus longs par les embouteillages (50 heures / an³) et l'éloignement croissant lié à l'inflation immobilière ;
- **L'enjeu écologique**, avec une prise de conscience, renforcée par l'action des pouvoirs publics, de la nécessité d'accélérer la transition vers des déplacements plus respectueux de l'environnement ;
- **L'enjeu sanitaire**, qui est venu s'ajouter avec la pandémie du Covid-19 et la volonté croissante d'éviter les transports en commun au profit des solutions autonomes.

¹ Etude Auto Club de France – Le Parisien 2017

² Coût du pass Navigo annuel en Île de France

³ Comment le MaaS peut-il améliorer la mobilité en 2021 ? Lyko, Janvier 2020

Fort de ces drivers, le marché de la micro-mobilité électrique prend son envol avec le développement des trottinettes et vélos à assistance électrique (VAE). Ces deux produits présentent toutes les caractéristiques de sécurité, de confort et de maniabilité attendues par les consommateurs et peuvent s'inscrire dans le cadre d'une utilisation multimodale (train + VAE, métro + trottinette, etc.).

En 2020, la France a franchi le cap des 600 000 trottinettes électriques vendues, chiffre supérieur à celui des ventes de vélos électriques et compte désormais 2 millions d'utilisateurs (selon le baromètre SmartMobility Lab)⁴.

Le marché de la micro-mobilité en France est en pleine expansion, avec un marché en croissance de 34% en 2020 en volume sur les trottinettes électriques, soit 640,000 unités et qui a dépassé les 515,000 unités en vélos à assistance électriques avec une croissance de plus de 30% également.

Ce n'est qu'une première étape vers le marché adressable, puisqu'aujourd'hui 50% des Français qui travaillent dans des pôles urbains habitent à moins de 5,8 km de leur lieu de travail ; distance parfaitement adaptée à l'usage des trottinettes électriques et VAE. Ces « vélos et trotti taffeurs » constituent, avec les étudiants, lycéens, collégiens notre marché principal.

Sur ce marché de la mobilité urbaine, CIBOX se positionne en particulier sur deux familles de produits :

- La **trottinette électrique**, une étude menée par l'Observatoire de la Mobilité précise que « la trottinette électrique est devenue l'emblème et le référent de la micro-mobilité en 2019 » ;
- Le **vélo à assistance électrique** ;
- Mais CIBOX réfléchit également de s'ouvrir à d'autres formes de mobilité et d'autres usages, notamment dans le domaine de la logistique urbaine et en, entreprise.

Ainsi, la Société propose avec son offre de micro-mobilité électrique :

- Une alternative abordable à la voiture ;
- Un complément idéal au métro, bus, train pour ceux qui ont régulièrement 20 à 30 minutes de marche en plus de leur temps de transport ;
- Une solution peu encombrante : la trottinette électrique.

Les usagers en ont besoin. L'investissement et le coût d'entretien est minime comparé à la voiture. Il est anticipé que les entreprises investiront également pour le bien-être et la sécurité de leurs salariés.

Par ailleurs, CIBOX possède son propre centre de réparation. Cette expérience permet d'améliorer les produits en continu et en lien direct avec nos partenaires industriels.

Reconnu comme un acteur majeur de la mobilité électrique, CIBOX participe aux travaux de normalisation des NVEI (Nouveaux Véhicules Électriques Individuels) au sein de l'AFNOR et est active comme membre de la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M).

Une offre innovante avec l'ambition de devenir un acteur de référence en micro-mobilité électrique

Sur ce marché porteur, Cibox se positionne comme un facilitateur des déplacements du quotidien, avec des produits et des services adaptés à chaque moment de vie, en les rendant toujours plus pratiques, plus économiques, plus durables et en limitant leur impact sur l'environnement. Cibox a su identifier les attentes des consommateurs et des distributeurs et y répondre en concevant des produits technologiques accessibles au plus grand nombre.

C'est ainsi qu'est née la gamme de produits **Scooty**, dédiée aux enseignes de la grande distribution et aux e-commerçants, puis la marque **yeep.me** vendue directement en ligne sur son site, via des réseaux de revendeurs spécialisés ou multi-spécialistes. CIBOX commercialise également ses produits sous d'autres marques dont des marques distributeurs.

L'offre est composée d'une gamme régulièrement enrichie de trottinettes, de vélos à assistance électrique et d'accessoires.

⁴ Baromètre 2020 Fédération FP2M / 20 avril 2021



scooty



La marque **Scooty** est ainsi commercialisée dans plusieurs enseignes de la grande distribution.

CIBOX a lancé en 2019 sa nouvelle marque **yeep.me** qui se veut « Lifestyle » car sympa à utiliser tous les jours et permettant aux usagers de contribuer humblement à leur échelle à un monde un peu meilleur. Les produits de cette marque sont revendus en ligne et auprès de revendeurs spécialisés.

Plusieurs modèles de trottinettes électriques et un vélo électrique ont été mis sur le marché ainsi que des accessoires, notamment des casques et sacs à dos.

Aujourd'hui, l'ambition de CIBOX est de devenir l'un des leaders des mobilités douces avec une marque forte **yeep.me** et référente en termes d'expérience utilisateur.

Les produits proposés offrent :

- **Confort** : moteurs puissants pour circuler en toute circonstance, autonomie (jusqu'à 50km) ;
- **Sécurité** : dotés de véritables freins mécaniques, avertisseurs, feux de route et feux de stop ;
- **Durabilité** : châssis renforcé pour supporter des utilisateurs jusqu'à 120kg, produits et batteries garantis 2 ans ;
- **Respect de l'environnement** : batteries traitées et recyclées en fin de vie auprès de notre partenaire spécialisé, tutoriels pour entretenir et réparer soit même.

CIBOX a fait le choix d'investir dans les étapes clés du développement (conception, développement technique et logiciel, propriété des modèles, qualification des fournisseurs de composants, marketing, services après-vente, etc.). La Société contrôle désormais plus de 80% de la chaîne de valeur du produit. L'assemblage est sous-traité à des usines partenaires en Chine et en Europe. CIBOX peut capitaliser sur son savoir-faire industriel reconnu pour assurer une plus grande différenciation de ses produits pour les utilisateurs et une meilleure rentabilité.

Tous les produits font également l'objet d'une qualité de service engageante tant sous garantie que pour les opérations d'entretien ; en direct auprès de notre atelier ou auprès de nos revendeurs spécialisés.

Le triptyque de différenciation de CIBOX sur le marché de la micro-mobilité électrique agit de façon vertueuse en innovation, qualité et service.

Yeep.me Share

Enfin, CIBOX a présenté au CES de Las Vegas en janvier 2019 le concept de l'offre de service *mobilité électrique en entreprise*, service de trottinette partagée à destination des entreprises pour leurs équipes et clients.

Avec cette offre CIBOX propose un package « clé en main » comprenant :

- Une flotte de trottinettes **yeep.me** intégrant un module de communication, GPS ;
- Une interface web pour l'entreprise afin qu'elle puisse gérer son parc, les utilisateurs et les droits ;
- Une application pour les utilisateurs afin qu'ils réservent, empruntent et restituent sur les sites de l'entreprise la trottinette ;
- Un service tout compris : paramétrage, livraison, hotline, service d'échange en cas de casse et assurances RC pour les utilisateurs..

Contre un loyer mensuel, l'entreprise cliente pourra mettre ces trottinettes et plus tard vélos électriques à disposition de ses équipes et/ou de ses clients.

CIBOX vise avec cette offre les entreprises ayant des sites de 10 à 1000 personnes, et pouvant accueillir un parc de 5 à 100 trottinettes ou VAE. Elle est d'autant plus pertinente dans le contexte de crise sanitaire où beaucoup d'entreprises cherchent à limiter les trajets en transport en commun de leurs collaborateurs.

Le lancement commercial, initialement prévu pour 2020, a été décalé à 2021 dans le contexte de la crise sanitaire ; l'entreprise souhaitant également passer par une phase de tests avec les clients.

1.2. Solutions de stockage personnel

Avec la part dominante des téléphones sous Android, les capteurs photos/vidéos toujours plus grands nécessitant toujours plus de mémoire, l'activité des produits de stockage personnel demeure importante sur le marché et propose un potentiel de croissance intéressant pour CIBOX.

Par ailleurs, même si les solutions de cloud se démocratisent, le tout digital – à l'école, au travail multiplie les occasions de transfert d'échange et de sauvegarde des données.

CIBOX continue de recentrer sa position sur le marché du **stockage personnel** avec un développement des ventes des produits de technologie SSD (Solid State Drive), technologie plus performance, plus solide, moins encombrante et adaptée au contexte de mobilité. CIBOX propose ainsi une gamme resserrée de produits de commodités proposant un excellent rapport qualité-prix. Les cartes mémoires sont désormais garanties 10 ans et les clés USB 5 ans. Mais la Société propose également des dessins élégants, compacts et des solutions de stockage performantes telles que les disques SSD externes 4 à 10 plus rapides que les disques durs classiques.

1.3. Répartition des principales activités

Les activités de la Société se répartissent entre :

	2020	2019	2018
Mobilité électrique	82,3%	48,5%	24,5%
Stockage	17,6%	51,3%	39,4%
Smartphones et Autres	0,1%	0,2%	36,1%

La répartition des revenus par marchés géographiques est la suivante :

	2020	2019	2018
France	77,1%	71%	52%
Export	22,9%	29%	48%

1.4. Stratégie de distribution

Grâce à son puissant réseau d'enseignes partenaires construit depuis plus de 25 ans, CIBOX s'appuie sur son référencement dans les principales enseignes de la grande distribution spécialisée (dont Fnac, Darty, Boulanger, Cdiscount, Auchan) qui prend une part croissante dans la vente de produits de micro-mobilité électrique. A la date du présent Rapport Annuel Financier, les ventes à l'export sont réalisées avec des centrales d'achat d'enseignes internationales localisées en Asie mais aussi avec des grossistes et enseignes de distribution européennes.

Depuis 18 mois, l'entreprise élargit ses canaux de distribution dans le digital, que ce soit sur son site propre (**yeep.me**) comme sur les principales places de marché.

La stratégie de l'entreprise consiste à vouloir atteindre plus de clients en élargissant la distribution par la croissance :

- Du nombre de points de vente physique, notamment de revendeurs spécialisés en mobilité, notamment pour la marque **yeep.me**, capables de prodiguer conseils avant-vente pour proposer le produit adapté au profil du client et en après-vente pour apporter un premier niveau de service (petit entretien, fournitures de pièces détachées...);
- Du nombre de visiteurs/acheteurs des sites de e-commerce.

2. Historique et évolution de la Société

CIBOX a été l'un des pionniers de démocratisation de l'Internet en France, en devenant l'un des tous premiers opérateurs de télécommunications Internet (transit IP) offrant, associés aux terminaux connectés, des services de connectivité haut débit.

C'est en **1995** que naissent la marque d'ordinateurs personnels CIBOX ainsi que la Société du même nom qui les conçoit et les commercialise.

En juin **1996**, la société CIBOX-LCI est admise sur le marché hors cote ; puis en juin **1999** sur le marché libre OTC.

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Ainsi en **1999**, CIBOX qui assemble ses ordinateurs en France se positionne comme le 1er constructeur français de micro-ordinateurs personnels. La marque est distribuée par la quasi-totalité des distributeurs et développe des campagnes marketing importantes et innovantes comme le premier ordinateur vendu avec un accès à internet au prix de 1990 francs.

En **2003**, le marché du PC ayant migré vers les ordinateurs portables et une production en Asie, CIBOX entame sa 2^{ème} vie dans le secteur des périphériques informatiques avec l'arrivée au capital et la prise de participation majoritaire de la société BTC (Behaviour Tech Computer Pan European BV).

La Société réalisera pendant ces années l'essentiel de son activité avec des produits fournis par BTC : périphériques de saisie (claviers, souris, webcam) ainsi que des moniteurs LCD et lecteurs optiques (CD et DVD).

En **2009**, la Société se recentre sur des produits électroniques grand public autour du monde de la vidéo et du stockage tels que les clés USB, les disques durs externes, disques durs multimédia et mini ordinateurs portables.

En **2010**, CIBOX se lance sur le marché des tablettes.

En **2013**, BTC Corporation, la société mère Taïwanaise de BTC European BV, société hollandaise et principal actionnaire de CIBOX, continue de céder ses titres jusqu'à ne plus détenir de titres de la société.

En **2015**, CIBOX élargit sensiblement son offre de produits en proposant des smartphones, des objets connectés

En **2016**, une nouvelle activité est créée dans le secteur de la mobilité. Les transporteurs individuels doivent répondre à des nouveaux besoins en matière de déplacement, moins coûteux en énergie fossile. Ils visent à substituer aux véhicules terrestres à moteurs pour des déplacements courts en agglomération. CIBOX est présent sur ce marché en commercialisant des gyropodes et des trottinettes électriques. Ils répondent notamment à un souci de diminution des émissions de CO₂ et de pollution atmosphérique.

La marque Scooty est lancée en exclusivité chez Darty proposant gyropodes, draisienne électrique et trottinettes électriques.

En **2019**, CIBOX lance la marque **yeep.me**, une marque de micro-mobilité électrique proposant une expérience client adaptée à chaque usage, avec un engagement important en matière de qualité de produits et de service.

En **2020**, l'entreprise a capitalisé sur ses développements produits de 2019 et est devenue un acteur important de la micro-mobilité. Elle a effectué ses débuts d'activité à l'international sur la mobilité en concluant des premiers accords dans plusieurs pays : Russie, Taïwan, Italie, Portugal.

Elle a également continué d'investir en R&D pour proposer des produits encore plus performants et également se positionner sur le marché des Vélos à Assistance Électrique de façon significative dès 2021.

3. Organigramme

La Société ne détient aucune filiale.

4. Propriétés immobilières, usines et équipements

La Société ne détient aucun actif immobilier. Elle est locataire de son siège social - situé 17 allée Jean-Baptiste Preux à Alfortville (94140) – auquel est rattaché un entrepôt ainsi qu'un centre de réparation. La Société est également locataire d'un local commercial et de bureaux à Paris (75003) et dispose par ailleurs de l'usage d'un second entrepôt dont la gestion est effectuée par un prestataire logistique.

L'outillage industriel de l'entreprise s'élève à 788 K€ en valeur brute au 31 décembre 2020 et comprend essentiellement l'équipement du centre de réparation et des équipements de tests.

RAPPORT DE GESTION

1. Information sur les activités de la Société en 2020

Dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire, 2020 a été une année d'accélération de notre activité avec un doublement du chiffre d'affaires grâce au succès de l'offre de micro-mobilité électrique.

Sur l'activité de mobilité (plus de 80% du chiffre d'affaires total), l'entreprise enregistre une croissance de 250% de son chiffre d'affaires, nettement supérieure à son objectif de doublement des ventes de cette activité. L'essentiel des ventes est fait en trottinettes électriques mais également en vélos à assistance électrique, accessoires et services. Cette forte croissance reflète également des gains de parts de marché dans certaines enseignes, dans un contexte de marchés porteurs.

La marque yeep.me, officiellement lancée en novembre 2019, fait l'objet d'un développement intensif. Actuellement composée de 3 modèles de trottinettes électriques et d'un vélo à assistance électrique, sans compter plusieurs accessoires, la gamme sera complétée en 2021 avec plusieurs nouveautés.

En termes de marchés, l'entreprise a initié plusieurs partenariats dans le cadre de sa volonté stratégique d'étendre son activité à l'international. L'entreprise a vendu ses produits à des distributeurs en Russie, en Italie, à Taiwan, au Portugal. Cibox a également démarré un partenariat avec le site AliExpress (groupe Alibaba) sur la fin d'année 2020. Cette activité permet de tester et de mettre en place des solutions de service après-vente de façon graduelle et des ventes ont été réalisées dans de nombreux pays tels que l'Angleterre, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, la Lituanie, la Suisse.

2. Impacts de la pandémie covid-19

Sur les marchés sur lesquels Cibox est actif, notamment les marchés des trottinettes électriques et des vélos à assistance électrique, l'année 2020 a été une année de forte croissance, les engins de micro-mobilité électrique ayant été plébiscités en France à la sortie du confinement du printemps 2020, tout comme dans de nombreux autres pays. Cette tendance favorable et probablement pérenne a permis la forte progression des ventes de l'entreprise en 2020.

Cependant, l'entreprise reste dépendante de la crise sanitaire, par exemple en termes de fermeture de points de vente où les clients de Cibox commercialisent leurs produits, mais aussi en conséquence à l'évolution de la situation économique consécutive à la crise sanitaire.

L'entreprise a par ailleurs toujours veillé à préserver son accès au financement et à la liquidité. Elle a contracté un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 1,7 million d'euros, a eu recours à l'affacturage de commandes, et a bénéficié au premier semestre 2020 de mesures d'activité partielle mises en place lors du premier confinement du printemps 2020.

3. Commentaires sur le compte de résultat 2020

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'établit à 14 510 milliers d'euros, soit une évolution de + 106,6 % par rapport à celui de 2019. Cette progression provient principalement du développement des produits de mobilité.

Les ventes de la catégorie mobilité électrique ont représenté 82% du chiffre d'affaires de Cibox en 2020 (48 % en 2019). Elles ont été multipliées par 3,5 par rapport à l'exercice précédent, en lien avec les orientations stratégiques de la Société.

La marge brute s'élève à 3 625 milliers d'euros et représente 25% du chiffre d'affaires en 2020 (25,3% en 2019). Le taux de marge brute est demeuré stable en 2020.

RAPPORT DE GESTION

Le résultat d'exploitation 2020 est positif de 484 milliers d'euros contre une perte de (162) milliers d'euros au titre de l'année précédente, la progression des dépenses d'exploitation, induite notamment par la hausse des coûts de personnel, ayant été inférieure à l'augmentation en valeur de la marge brute. En 2020, Cibox a ainsi fortement investi en développement produit et dans ses ressources commerciales.

Le résultat financier s'élève à (161) milliers d'euros contre 193 milliers d'euros en 2019, la perte 2020 provenant essentiellement d'une provision pour dépréciation de la totalité des titres CXM consécutive à l'arrêt du partenariat avec cette entreprise, afin de réorienter la sous-traitance industrielle vers de nouveaux partenaires capables d'accompagner la montée en charge de l'activité.

Le résultat exceptionnel de 421 milliers d'euros provient majoritairement d'un abandon de créance.

Compte-tenu des éléments précédents, le résultat net est un bénéfice de 744 milliers d'euros contre une perte de (6) milliers d'euros en 2019.

4. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2020

4.1. Informations simplifiées sur les capitaux propres de la Société

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 5 391 milliers d'euros à la fin de l'année 2020, en progression de 712 milliers d'euros, cette hausse provenant pour l'essentiel du résultat de l'exercice s'élevant à 744 milliers d'euros.

L'évolution détaillée des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2018, 2019 et 2020 est décrite dans les comptes annuels (note 4.6).

4.2. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2020, le poste du bilan « Disponibilités et valeurs mobilières de placement », qui s'élève à 6 282 milliers d'euros, se décompose comme suit :

- Disponibilités : 4 863 milliers d'euros ;
- Valeurs mobilières de placement : titres de la société DMS pour 589 milliers d'euros, soit une valeur brute de 911 milliers d'euros que vient diminuer une provision de 322 milliers d'euros ;
- Titres auto-détenus : 830 milliers d'euros.

4.3. Flux de trésorerie

Des tableaux de financement sur les deux derniers exercices, figurant page 44 du Rapport Annuel Financier, présentent les flux de trésorerie.

Sur l'exercice 2020, la variation de trésorerie positive de 4 357 milliers d'euros s'explique par des flux utilisés par l'exploitation à hauteur de (557) milliers d'euros compte-tenu d'une évolution du BFR d'exploitation induite par le développement de l'activité, par des flux utilisés par les acquisitions nettes d'immobilisations de (366) milliers d'euros et à hauteur de 5 280 milliers d'euros par les flux de financement, provenant de la mise en place de nouvelles lignes de financement (en particulier un Prêt Garanti par l'Etat de 1 700 milliers d'euros, et à un recours accru à l'affacturage.

Sur l'exercice 2019, la variation de trésorerie négative de (358) milliers d'euros s'explique par des flux utilisés par l'exploitation à hauteur de (888) milliers d'euros, par des flux utilisés par les acquisitions nettes d'immobilisations de (373) milliers d'euros et à hauteur de 903 milliers d'euros par les flux de financement, provenant essentiellement d'une augmentation de capital.

4.4. Conditions d'emprunts et structure de financement

La Société a mis en place en 2017 un contrat de financement de créances commerciales qu'elle utilise sur l'essentiel de son portefeuille client. Sa rémunération se décompose d'une commission de cession calculée selon un pourcentage du chiffre d'affaires cédé, et d'une commission de financement indexée sur l'Euribor 3 mois pour la partie en euros, et sur le Libor 3 mois USD pour la partie en dollars américains.

En 2020, Cibox a étendu l'usage de ce contrat au financement de certaines commandes client.

Enfin, Cibox a souscrit en avril 2020 à un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 1 700 milliers d'euros.

4.5. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

5. Affectation du résultat

Le conseil d'administration, dans sa séance du 22 avril 2021, a proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au compte report à nouveau dans son intégralité.

6. Information sur les dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices.

7. Recherche et développement, brevets et licences

A ce jour, la Société ne participe à aucune activité de recherche et développement et ne possède aucun brevet.

8. Investissements, prises de participation et contrôle

Néant.

9. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'à ce jour la société n'est signataire d'aucune convention visée à l'article L225.38 du Code de Commerce.

10. Actionnariat et cours de bourse

Le cours de bourse a évolué en 2020 de la manière suivante :

Cours au 31 décembre 2020 : 0,208 €

Variation entre le 1/01/2020 et le 31/12/2020 : +56%

Cours le plus haut : 0,247 €

Cours le plus bas : 0,058 €

A la date du 31 mars 2021, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX sont répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exercçables	théoriques*	exercçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	6,57	14 834 298	14 834 298	11,98	12,72
M. Paul Georges Lebre	5 939 299	5,26	9 378 598	9 378 598	7,57	8,04
M. Laurent Balian	6 640 800	5,88	6 640 800	6 640 800	5,36	5,70
Total concert	19 997 248	17,72	30 853 696	30 853 696	24,91	26,46
Foch Partners	6 893 479	6,11	6 893 479	6 893 479	5,57	5,91
Autres actionnaires	78 741 532	69,75	78 850 543	78 850 543	63,67	67,63
Auto-détention	7 242 202	6,42	7 242 202	0	5,85	0
Total	112 874 461	100,00	123 839 920	116 597 718	100,00	100,00

* au sens de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF

Au 31 décembre 2020, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX étaient répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exercçables	théoriques*	exercçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	6,58	14 834 298	14 834 298	11,99	12,73
M. Paul Georges Lebre	5 939 299	5,27	9 378 598	9 378 598	7,58	8,05
M. Laurent Balian	6 640 800	5,89	6 640 800	6 640 800	5,37	5,70
Total concert	19 997 248	17,73	30 853 696	30 853 696	24,93	26,48
Foch Partners	8 548 062	7,58	8 548 062	8 548 062	6,91	7,34
Autres actionnaires	76 991 924	68,27	77 100 985	77 100 985	62,31	66,18
Auto-détention	7 242 202	6,42	7 242 202	0	5,85	0
Total	112 779 436	100,00	123 744 945	116 502 743	100,00	100,00

11. Programme de rachat d'actions

A la date du Rapport Annuel Financier, CIBOX détient 7 242 436 actions propres, représentant 6,42% du capital social.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2020 a autorisé (9^{ème} résolution), pour une durée de 18 mois (soit jusqu'au 29 décembre 2021), le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, au prix maximal de 0,30 euro par action, hors frais d'acquisition, dans la limite de 10% du capital social. Cette autorisation annulait et remplaçait une précédente autorisation du 15 juin 2018.

Les différents objectifs de ce programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 29 juin 2020 sont les suivants :

- Procéder à l'annulation des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour ;
- Céder ou attribuer des actions et/ou consentir des options d'achat d'actions aux salariés anciens et actuels et mandataires sociaux de la Société et dans les conditions et modalités prévues par la loi ;
- Remettre tout ou partie des actions acquises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation applicable ;
- Conserver les actions et les remettre ultérieurement, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, scission ou d'apport, dans la limite de 5% du capital social ;
- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- Plus généralement, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi, la réglementation ou l'AMF.

En juillet 2020, CIBOX a procédé à une opération de rachat portant sur 1 720 254 actions.

12. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Désormais totalement engagé dans le domaine de la micro-mobilité électrique, Cibox compte tirer pleinement profit d'un marché en plein essor pour devenir le spécialiste et un des leaders des mobilités douces avec une marque forte et référente en matière d'expérience utilisateur (yeep.me). Cette ambition passera par une accélération des développements autour de l'enrichissement continu de la gamme de produits pour répondre toujours mieux aux différents profils d'utilisateurs, l'industrialisation croissante de la production pour accompagner l'augmentation des volumes et les services pour enrichir l'expérience client et accroître la récurrence.

L'activité du début d'année 2021 est bien orientée avec un portefeuille commercial (regroupant commandes fermes et demandes validées) proche du chiffre d'affaires réalisé en 2020. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier trimestre 2021 s'est élevé à 3,6 millions d'euros, (4,4 millions au premier trimestre 2020), un niveau en ligne avec la moyenne des quatre trimestres de l'exercice 2020.

La commercialisation de l'offre *yeep.me share* se fera après une phase d'essais avec des clients entreprise pour faire l'objet d'un lancement commercial en 2021.

13. Informations sociales, environnementales et sociétales

13.1 Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe :

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Date du Rapport Annuel Financier
Effectif des salariés (temps complet)	9	12	21	25
Nombre de femmes (temps complet)	4	4	7	9
Nombre d'hommes (temps complet)	5	8	14	15

13.2 Organisation du travail

La Société applique un régime de 35 heures par semaine. L'emploi à temps partiel est aménagé quand un (ou une) salarié(e) le souhaite. La Société n'a constaté aucun absentéisme significatif dans l'effectif au cours de l'exercice 2019 et à la date du Rapport Annuel Financier.

Dans le contexte de la crise sanitaire intervenue début 2020, la Société a développé les mesures de télétravail et a eu recours à des mesures de chômage partiel en 2020.

13.3 Relations sociales

A la suite du franchissement des seuils réglementaires, CIBOX a mis en place en mars 2021 un Comité Social et Économique constitué d'un titulaire et d'un suppléant élus pour quatre ans.

13.4 Santé et sécurité

La Société respecte les obligations légales en matière de santé du personnel et prend des mesures nécessaires pour la sécurité de celui-ci sur le lieu de travail. Les installations de sécurité sont également révisées par des tiers habilités.

La Société n'a constaté aucun accident du travail ni maladie professionnelle en 2020 et à la date du Rapport Annuel Financier.

13.5 Formation

La Société accueille favorablement toute demande de formation quand un salarié le sollicite mais n'a pas mis en place de plan de formation spécifique compte tenu du faible effectif.

Aucune demande de formation de salarié n'a été reçue en 2020 et à la date du Rapport Annuel Financier.

13.6 Égalité de traitement

Compte tenu de l'effectif de la Société qui ne comprend qu'une seule personne par poste de responsabilité, on ne constate pas d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Compte tenu de sa taille et de son organisation, la Société n'est pas en mesure de mettre en place des politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

La Société est sensible à la lutte contre les discriminations en recrutant du personnel de nationalités différentes.

13.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Malgré son faible effectif, le personnel de la Société est totalement libre de s'organiser en association et bénéficie du droit de négociation collective dans le strict respect des obligations légales.

L'affectation d'un salarié à un poste particulier se fait sur la seule base des critères professionnels.

Les salariés sont totalement libres d'accepter ou de refuser un poste proposé par la Société.

La Société n'emploie pas d'enfant.

13.8 Politique générale en matière environnementale

La Société n'a aucune activité dans la transformation de matières et génératrice d'éléments polluants visés par les dispositions légales en matière environnementale. La Société reste consciente et est sensible aux questions en la matière et fait tous les efforts possibles pour réduire la consommation d'énergie dans son activité.

Néanmoins, la société a signé avec le groupe Veolia (via une de ses filiales spécialisées) un accord pour la récupération, le démantèlement et le traitement en recyclage des batteries usagées. Cet engagement faisant partie des engagements de la marque yeep.me est également appliqué à l'ensemble des produits commercialisés sous les marques de CIBOX en micro-mobilité électrique.

Afin de diminuer également, l'impact environnemental du transport lié l'activité de réparation, l'entreprise a mis en place pour les produits de la marque yeep.me un ensemble de tutoriels afin de permettre aux utilisateurs de réparer et entretenir eux-mêmes leurs produits en se procurant les pièces détachées directement en ligne.

La Société n'utilise aucun équipement polluant de transformation de matière.

La sensibilisation du personnel aux questions environnementales se fait quotidiennement par des actes et mesures en matière d'économie d'énergie.

L'activité de la Société n'est pas de nature à générer d'éventuels risques écologiques. Aucune provision n'a été estimée nécessaire à ce titre dans les comptes de la Société.

13.9 Pollution et gestion des déchets

L'activité de la Société ne génère pas de rejet dans l'air, l'eau et le sol. Elle n'entraîne pas de niveaux sonores particuliers.

Les emballages en carton ou en bois sont réutilisés ou envoyés aux organismes spécialisés pour leur recyclage. Il en est de même des batteries qui sont recyclées, le cas échéant, à travers une filière dédiée.

13.10 Utilisation durable des ressources

L'activité de la Société ne consomme pas d'eau. Les salariés sont sensibilisés aux économies d'eau. L'activité de la Société ne consomme pas directement de matières premières.

La Société n'utilise aucun équipement de transformation de matière et consommatrice importante d'énergie. Elle est également très sensible à sa consommation d'électricité et de chauffage.

13.11 Changement climatique

La Société n'a aucune activité fortement consommatrice d'énergie. Les déplacements des employés dans le cadre de son activité sont limités au strict nécessaire.

La Société n'est pas exposée de façon particulière aux conséquences du changement climatique. Cependant, de par son activité de mobilité électrique, la Société contribue à la lutte contre le changement climatique, en proposant à ses clients des produits de mobilité douce permettant dans bien des usages une alternative aux moyens de transport émetteurs de CO₂ et autres émissions polluantes.

13.12 Protection de la biodiversité

La nature de l'activité de la Société n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

13.13 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

La taille de la Société et la nature de son activité n'ont pas donné l'occasion de contributions particulières dans la coopération avec les collectivités et populations locales.

13.14 Relations avec les associations (insertion, défense des consommateurs, environnement)

La direction de la Société se tient à la disposition de ces organismes et répond à leur sollicitation dans la mesure permise par l'organisation et le fonctionnement normal de l'entreprise.

13.15 Sous-traitance et fournisseurs

Des visites régulières sont effectuées par la Société et leurs clients de la Grande Distribution dans les usines de fabrication en Chine.

13.16 Loyauté des pratiques

i. Actions engagées pour prévenir la corruption :

Les relations avec les fournisseurs clés sont systématiquement placées sous la responsabilité exclusive de la Direction. Afin de prévenir les risques de corruption avec un niveau raisonnable, la Direction a défini un mode de relation et de négociation avec les fournisseurs qui l'implique systématiquement et nécessairement.

Les paiements sont générés par le service comptable et autorisés par la Direction disposant des délégations de pouvoir ad hoc.

ii. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La Société respecte la conformité des produits qu'elle commercialise aux normes européennes et internationales en matière de sécurité et de santé des consommateurs.

iii. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

La Société n'engage pas d'action particulière dans ce domaine mais respecte scrupuleusement les Droits de l'Homme au sein de son organisation.

14. Facteurs de risques

Les risques décrits ci-dessous sont à la date du présent Rapport Annuel Financier, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

14.1. Risques spécifiques relatifs au secteur d'activité de la Société

i. Risques liés à la concurrence

La Société intervient sur un marché très concurrentiel. Malgré le caractère innovant de ses produits, en particulier sur la catégorie de la mobilité électrique, et la connaissance approfondie de ses clients, la Société pourrait être confrontée à des concurrents disposant de moyens financiers très significatifs et donc susceptibles de pénaliser fortement son chiffre d'affaires et ses résultats.

ii. Risques liés à la baisse des prix des produits commercialisés

La Société distribue certains produits dont les prix subissent une déflation permanente (notamment sur son activité de stockage). De ce fait, elle est parfois contrainte de stopper la commercialisation de certains produits ou de certaines gammes de produits, ou bien de consentir des rabais commerciaux afin d'écouler certaines références, ce qui est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la situation financière de la Société.

iii. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants

La fermeture de nombreuses usines au plus fort de la crise sanitaire en 2020 combinée à une forte croissance de la demande sur les produits électroniques dans différentes régions du monde et notamment en Chine engendrent depuis le début de l'année 2021 une forte tension sur la disponibilité par conséquent les délais et les prix de certains matériaux et composants nécessaires à la fabrication des trottinettes et vélos à assistance électrique commercialisés par la Société, principalement pour les composants électroniques (chipsets, batteries) et l'aluminium.

Parallèlement, depuis la fin 2020, la forte demande sur les produits se répercute également sur le transport maritime alors que dans le même temps les compagnies maritimes réduisent le nombre de navires en circulation, spécifiquement à destination de l'Europe pour privilégier des lignes plus rentables. Ces disponibilités limitées se traduisent par une hausse de coût du transport des marchandises en provenance de cette zone.

CIBOX travaille à optimiser la situation avec ses fournisseurs ainsi qu'auprès de ses clients par un ajustement des prix. Malgré cela, cette situation pourrait générer certains retards de fabrication par les fournisseurs de composants, pouvant engendrer un retard des livraisons de CIBOX à ses clients, un décalage du chiffre associé, avec un impact sur la marge induit par un coût de transport renchéri, ainsi qu'un risque d'annulations de certaines commandes.

14.2. Risques liés à l'exploitation de la Société

i. Risques liés aux produits commercialisés

La Société est présente sur un marché en constante évolution et elle doit par conséquent être capable d'offrir à ses clients les produits demandés par les consommateurs. Si à un moment donné, la Société se trouvait dans l'impossibilité de fournir à ses clients des produits répondant à leurs attentes, une telle situation aurait un fort impact défavorable significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, la mobilité électrique constitue un marché encore émergent où les besoins des consommateurs vont évoluer, et où certains produits pourraient souffrir à l'avenir d'un effet de mode. Sur ce même marché, les enseignes de distribution, clientes de la Société se montrent prudentes sur leur niveau de stock, faisant reposer sur la Société un risque stock plus important que dans ses autres catégories. Si la Société n'arrivait pas à correctement anticiper les tendances du marché, sa situation financière pourrait être impactée par une baisse de son niveau d'activité, et un risque d'obsolescence d'une partie de ses stocks.

Par ailleurs, la situation financière de la Société pourrait également être impactée si les produits qu'elle commercialise étaient confrontés à des problèmes de qualité significatifs. Bien que la Société se montre précautionneuse sur la qualité de ses produits et composants et sur les processus de fabrication de ses fournisseurs, les produits de mobilité contiennent notamment des batteries en lithium pouvant présenter des risques de dysfonctionnement voire d'inflammation. En plus de l'impact négatif sur la réputation commerciale de la Société, de tels problèmes pourraient entraîner des coûts importants liés notamment à la mise en œuvre de la garantie des produits, au rappel des produits, aux coûts logistiques et aux remplacements des produits, certains de ces coûts étant pris en charge par les programmes d'assurance de la Société.

ii. Risques clients

La Société est exposée à différents risques :

- Risque d'impayés et encours clients : comme toute société ayant une activité de nature commerciale, la Société est exposée à des risques d'impayés de ses clients. Néanmoins, compte tenu de la qualité de ses clients qui sont essentiellement de grands acteurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée, ce risque est limité. Ainsi, le montant des provisions sur créances clients est nul à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le montant des créances client échues et non encore recouvrées à la clôture s'est élevé à 1116 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (1 183 milliers d'euros au 31 décembre 2019).
- Risque de dépendance : la Société commercialise essentiellement ses produits auprès de grandes surfaces généralistes et de grandes surfaces spécialisées. Au cours de l'exercice 2020, les trois principaux clients de la Société ont représenté 63 % du chiffre d'affaires de la Société. La Société cherche de diversifier son portefeuille clients afin de limiter au maximum son risque de dépendance.

iii. Risque de dépendance envers ses fournisseurs

La Société a développé des relations de proximité avec des fournisseurs clés, dans le domaine de la mobilité urbaine et du stockage numérique. Dans l'hypothèse où les relations créées avec certains fournisseurs clés viendraient à se détériorer, cela pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société, via une augmentation du coût d'approvisionnement de certains produits ou bien résulter en une rupture d'approvisionnement.

iv. Risques liés aux stocks

Les produits en stocks représentent une valeur nette de 1 610 milliers d'euros au 31 décembre 2020 soit moins de 40 jours de chiffres d'affaires (59 jours au 31 décembre 2019). Ce stock est composé à la fois de produits finis et de composants, les composants étant utilisés essentiellement dans le cadre d'une activité de service après-vente pour

l'ensemble des gammes de produit. Ces stocks sont entreposés dans deux entrepôts. La destruction ou le vol de ces stocks pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

Néanmoins, la Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur les stocks. Dans la mesure du possible, la Société livre directement ses clients afin de minimiser le portage des stocks.

v. Risques liés au transport

La Société prend en charge le transport des produits des lieux de fabrication (Chine continentale principalement) vers la France (jusqu'au client final de la Société). Pour cela, la Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (maritime et aérien). Tout problème lié au transport des produits (vol, retard, détérioration...) est susceptible d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur le transport des produits.

vi. Risques liés aux systèmes d'information

La Société utilise un certain nombre d'outils informatiques dans le cadre de sa gestion courante notamment. Si ceux-ci devaient être détruits ou endommagés, l'activité de la Société serait perturbée significativement et cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière de la Société.

vii. Risques liés à l'accès aux financements

A la date d'établissement du présent Rapport Annuel Financier, la Société finance son activité et le besoin en fonds de roulement associé à l'aide (i) d'un contrat de financement de créances commerciales et commandes associées et (ii) de lignes de crédit documentaire import. La Société a par ailleurs souscrit à un Prêt Garanti par l'Etat en avri 2020 dans le contexte de la crise sanitaire.

Il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à des financements complémentaires pour accompagner le développement de son activité notamment sur le marché de la mobilité électrique. Si la Société ne parvenait pas à obtenir ces financements bancaires cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

14.3. Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés

La Société bénéficie notamment des connaissances du marché chinois de son Président-Directeur général qui dispose d'une maîtrise de la langue, d'une connaissance de la culture chinoise et d'une forte culture industrielle indispensables pour mettre en place des relations durables avec certains fournisseurs. Un départ non préparé pourrait pénaliser l'activité de la Société et donc sa situation financière. Cependant, l'arrivée en 2017 d'un directeur général adjoint disposant d'un large périmètre d'intervention et disposant d'une expérience professionnelle de 20 ans avec l'Asie accumulée au cours de différents postes de direction dans des groupes de distribution, permet de contenir ce risque.

14.4. Risques financiers et de marché

i. Risques de change

En 2020, la Société a réalisé 44% de ses achats et a facturé 18% de son chiffre d'affaires en dollar américain. Le reste des ventes est effectué en euros. La Société a réalisé 38% de ses achats en yuan et 18% en euros.

La Société est donc exposée à la variation du cours du dollar américain et du yuan par rapport à l'euro.

Afin de réduire l'impact de cette variation de cours sur le résultat, en plus des efforts de développer des ventes facturées dans cette devise chaque fois que cela est possible, la Société s'efforce de réduire au maximum le décalage entre la remise d'un prix ferme en euros aux clients et le paiement de ses fournisseurs. Elle procède par ailleurs au cas par cas à des couvertures de change.

Sur la base des achats et des ventes en dollar américain de l'exercice 2020, une évolution du cours du dollar américain de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'exercice 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(318)	318

Au cours de l'exercice 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(138)	138

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du dollar américain par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le dollar américain sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Créances clients libellées en USD	44	(44)
Dettes fournisseurs libellées en USD	33	(33)
Disponibilités en USD	37	(37)

Sur la base des achats en yuan de l'exercice 2020, une évolution du cours du yuan de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'exercice 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(496)	496

Au cours de l'exercice 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(139)	139

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le yuan sur les montants des dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Dettes fournisseurs libellées en CNY	(41)	41
Disponibilités en CNY	4	(4)

ii. Risques sur les actions propres et autres placements financiers

Le cours de l'action de la Société est caractérisé par de fortes variations, à l'instar d'autres penny stocks. Au cours des trois dernières années, de 2018 à 2020, le plus bas cours de l'action de la Société a été de 0,058 euro et le plus haut, à 0,396 euro. L'ampleur de ces variations s'explique par le faible niveau du prix de l'action, les performances financières de la Société et du secteur, ainsi que la fluctuation générale des marchés financiers.

Au 31 décembre 2020, la valeur des actions propres détenues s'élevait de 1 506 milliers d'euros (au cours de clôture du 31 décembre 2020 de 0,208 euro), pour 7 242 202 actions à cette date. Une variation de 0,01 euro du cours de bourse aura un effet sur la valeur des actions propres détenues de 72 K€, à la hausse comme à la baisse. La plus-value ou moins-value réalisée sera enregistrée au moment de la cession des titres. La moins-value latente faisant quant à elle l'objet d'une provision pour dépréciation.

En outre, la Société détient au 31 décembre 2020, à titre de placement financier 344 007 actions de la société Diagnostic Medical Systems (DMS), admis aux négociations sur le marché réglementé (compartiment C) d'Euronext à Paris, dont le cours de bourse est susceptible de fluctuer. Une variation de 10% du cours de ces actions sur le marché par rapport à leur prix moyen d'acquisition d'origine aura un impact d'environ 91 K€, en plus-value comme en moins-value. La même méthode comptable de prudence en matière de provisions s'applique à ces actifs financiers à court terme.

14.5. Risques juridiques

i. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est propriétaire de nombreuses marques pour la commercialisation de ses produits. La contrefaçon de ses marques par des tiers pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société et pourrait contraindre la Société à avoir recours à des procédures judiciaires avec tous les frais et charges que cela peut entraîner dans un premier temps.

La Société a pris toutes les mesures « raisonnables » pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle n'enfreint pas les droits de tiers.

ii. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société a identifié les principaux risques :

- Des risques liés à la non-conformité des produits commercialisés par la Société aux différentes normes : les produits commercialisés par la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur des pays de commercialisation. Le non-renouvellement ou perte de conformité des produits actuellement commercialisés ainsi que la non-conformité des produits nouveaux est susceptible d'impacter négativement la situation financière de la Société ;
- Des risques liés à la non-conformité aux normes relatives à l'élimination des déchets : la Société se conforme actuellement aux directives européennes relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la directive relative à la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Un durcissement de ces directives pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, en renchérissant notamment le coût de fabrication des produits. Le Centre Régional de Récupération est chargé de la gestion des déchets de la Société ;
- Des risques liés à l'évolution de la réglementation notamment sur les produits de mobilité électrique pour laquelle la législation en vigueur est en cours d'établissement. Bien que présente au sein de la commission AFNOR en charge de l'établissement de recommandations, l'évolution de la réglementation pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société notamment par un renchérissement du coût de fabrication des produits, ou bien par la restriction portée à certains usages, restreignant ainsi le marché adressable.

En matière de provisionnement des risques juridiques, la Société n'a pas de procédures formalisées mais examine les sujets au cas par cas, le cas échéant en collaboration avec son commissaire aux comptes.

14.6. Risque lié à l'épidémie de Covid-19

Dans le contexte épidémique Covid-19, et conformément au strict respect des recommandations mondiales de l'OMS et des mesures gouvernementales visant à limiter la propagation du virus, CIBOX s'est organisé pour protéger la santé de ses collaborateurs, clients et partenaires mais aussi pour maintenir ses engagements et la poursuite de son activité dans les meilleures conditions possibles.

CIBOX évalue ces impacts et met à jour ses estimations régulièrement en fonction de l'évolution sanitaire, afin d'adapter au mieux et dans les meilleurs délais les mesures de continuité de l'activité et de protection de ses salariés.

CIBOX constate que le marché de la mobilité urbaine poursuit sa progression malgré la crise sanitaire. Ainsi, l'usage des transports en commun est d'un moindre niveau qu'avant crise, de façon temporaire ou pérenne.

Cependant, CIBOX est indirectement impacté par les fermetures administratives ponctuelles liées aux mesures de confinement des points de vente où ses produits sont commercialisés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Organes d'administration et de direction de la société

1.1. Conseil d'administration de la Société

i. Composition du conseil d'administration

Le tableau ci-après présente la composition du conseil d'administration à la date du Rapport Annuel Financier, ainsi que les mandats et fonctions exercées en dehors de la Société des membres du conseil d'administration de CIBOX au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nationalité/Adresse	Date de désignation Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
M. Ming Lun Sung	Né le 4 mars 1957 Nationalité française 66 rue de Rennes 75006 Paris	Désignation : assemblée générale mixte du 15 juillet 2015 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Président du conseil d'administration, administrateur et Directeur général	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Président-Directeur général En dehors de la Société : Gérant de la Société BTC France Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant
M^{me} Chantal Tibaut	Née le 27 octobre 1950 Nationalité française 462, avenue de l'Europe 34170 Castelnau-le-Lez	Désignation : assemblée générale mixte du 15 juillet 2015 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Responsable Juridique (contrat de travail) jusqu'au 30 septembre 2018 (retraite) En dehors de la Société : Néant
M. Paul Georges Lebre	Né le 14 février 1969 Nationalité française 22, rue de Thionville, 59000 Lille	Désignation : assemblée générale mixte du 23 janvier 2018 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Directeur général adjoint (contrat de travail) depuis le 14 août 2017-administrateur depuis le 23 janvier 2018 En dehors de la Société : Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant

M^{me} Sandrine Brèche	Née le 18 mai 1975 Nationalité française 27, rue des Gallerands, 95160 Montmorency	Désignation : assemblée générale mixte du 23 janvier 2018 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administratrice indépendante, préside le conseil d'administration lorsque celui-ci est amené à exercer les missions confiées au comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : administratrice En dehors de la Société : gérante de la société Lannexo. Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Gérante des sociétés Opaya Group & Jobscore
Foch Partners Représentée par M. Yaacov Gorsd	3 avenue Hoche 75008 Paris	Désignation : assemblée générale mixte du 15 octobre 2019 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : néant En dehors de la Société : Président Simon's Hotel Gérant SCI Foch Invest Gérant Murcom Gérant Foch Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Gérant SNC Roz Gérant SNC Parking Olympia Administrateur de We.Connect

ii. Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

Monsieur Ming Lun Sung est Président-Directeur général de la Société depuis le 30 juin 2003. Ingénieur électronique de formation, il a créé en 1986 la société Abacus Equipement Electronique (AEE), qui est devenue ensuite un des acteurs majeurs en France dans la distribution d'ordinateurs, d'équipements et de composants informatiques. En 1996, la société AEE a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros. Au début des années 2000, la société AEE a été acquise par Behavior Technology Corp (BTC), un groupe coté à la bourse à Taiwan, dans le cadre de son plan de développement en Europe. Monsieur Ming Lun Sung a été alors nommé à la tête des filiales françaises du groupe BTC. En 2003, BTC a pris 70% du capital de la Société et nommé Monsieur Ming Lun Sung Président-Directeur général de CIBOX, poste qu'il occupe à la date du Rapport Annuel Financier. Par ailleurs, Monsieur Ming Lun Sung est actuellement gérant de la société BTC France, contrôlée par la société de droit taïwanais BTC qui était actionnaire principal de CIBOX jusqu'en janvier 2014.

Madame Chantal Tibaut a rejoint CIBOX en janvier 1996. Madame Chantal Tibaut a intégré le comité de direction de CIBOX en charge notamment du superviser les différents services du groupe CIBOX-LCI, ses filiales et ses partenaires extérieurs (le groupe comptait alors 320 salariés). Après la prise de contrôle par le groupe taïwanais BTC, elle s'est occupée des affaires juridiques et administratives, jusqu'au 30 septembre 2018, date de fin de ses fonctions (départ à la retraite). Lors de l'assemblée générale mixte du 15 juillet 2015, elle a été nommée membre du conseil d'administration de la Société.

Monsieur Paul Georges Lebre a rejoint CIBOX le 14 août 2017 en qualité de Directeur général adjoint salarié. Il est ensuite entré au conseil d'administration de CIBOX le 23 janvier 2018. Monsieur Paul Georges Lebre est diplômé de l'Université de Stanford (Palo Alto, CA), *Innovation & Entrepreneurship*, Programme SPCD, Professional Certificate (2015), d'un MasterShip en Management et Leadership d'Amplitude Paris (2012), d'un Master II (DESS) en Marketing de l'IAE de Paris (1993) et d'une Maîtrise de Sciences de Gestion (MSG) de l'Université Paris XII (1992). Après un parcours comme entrepreneur et consultant en Business Development (mars 2006 – septembre 2010), il a intégré HTM Group (Retailers spécialisés : Boulanger, Electro Dépôt) en octobre 2010 en qualité de Directeur du Développement Produit chez Sourcing & Création, CEO (Directeur général) de B'DOM et CEO (Directeur général) de Sourcing & Création (2014).

Madame Sandrine Brèche a rejoint CIBOX en qualité d'administratrice. Sa désignation au conseil d'administration a été décidée le 23 janvier 2018. Madame Sandrine Brèche est considérée comme indépendante au sens de la recommandation n°3 du code Middledenext auquel CIBOX se réfère. Madame Sandrine Brèche est gérante depuis 2004 de l'agence Opaya Group & Jobscore (marketing et de communication). Dans le cadre de ses activités professionnelles au sein de cette agence, elle a exécuté différentes missions pour des clients du secteur de la distribution (Carrefour, Fnac, Conforama, Cdiscount, Samsung, Sandisk, Volkswagen Group, Remington, Russell Hobbs, Iams, Eukanuba, Tetra, Wacom, Medisana, Ihealth, CC MSA, Weight Watchers etc) en marketing (opérationnel, évènementiel, social media, web, création graphique etc).

Foch Partners, représentée par M. Yaacov Gorsd, a rejoint CIBOX en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2019. Monsieur Yaacov Gorsd connaît bien CIBOX pour l'avoir créée et présidée en ses débuts puis l'avoir introduite en Bourse en 1999, étant alors le plus jeune entrepreneur français à présider une société cotée. Après avoir quitté Cibox, il a réorienté ses activités dans l'immobilier et la construction, en France et à l'étranger.

Les administrateurs apportent ainsi au Conseil d'Administration une diversité d'expériences professionnelles et de qualifications.

iii. Jetons de présence perçus par les administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2020 a décidé de fixer à 15 000 euros le montant global des rémunérations à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2020 au titre de leur participation aux réunions du conseil d'administration. Le détail des versements est précisé au paragraphe ci-dessous Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

iv. Nationalité des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, tous les administrateurs sont de nationalité française.

v. Membres indépendants du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose d'un membre indépendant, Madame Sandrine Brèche, au sens du code Middlenext auquel la Société a décidé de se référer en raison de sa taille lors du conseil d'administration du 13 mars 2018. La Société ne remplit pas la recommandation n°3 du code Middlenext invitant les sociétés à disposer d'au moins deux membres indépendants si la taille du conseil le permet et d'avoir un ratio d'indépendants s'approchant de 50% lorsque le capital de la société est « dilué ». La Société a choisi de confier la présidence du conseil d'administration à Madame Sandrine Brèche, administratrice indépendante, lorsque celui-ci est amené à exercer les missions confiées au comité d'audit. Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

Pour une information détaillée sur l'adhésion au code de gouvernance d'entreprise de Middlenext, voir le rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

vi. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration comprend, à la date du Rapport Annuel Financier, deux femmes et trois hommes et se conforme ainsi aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce en matière de représentation équilibrée hommes-femmes.

vii. Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration ont réalisé une évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration au cours de 2020 et ont conclu que les conditions d'organisation des travaux du conseil ont été satisfaisants.

viii. Réunions du conseil d'administration en 2020

Au cours de l'année 2020, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux d'assiduité des administrateurs était supérieur à 95% en 2020. L'agenda des réunions a été le suivant:

- **22 avril 2020**
Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 ;
Le conseil d'administration a décidé la convocation de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2020 ;
- **15 mai 2020**
Le conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour du texte des résolutions et des rapports soumis à l'assemblée générale des actionnaires ;
- **9 juin 2020**
Le conseil d'administration a décidé de l'attribution d'actions gratuites conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 15 juin 2018 ;
- **15 juillet 2020**
Le conseil d'administration a consenti une délégation au Président pour l'acquisition par la Société de ses propres actions et a voté le montant de la rémunération allouée aux administrateurs au titre de l'année 2020 ;
- **24 septembre 2020**
Le conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels 2020 ;
- **30 septembre 2020**
Le conseil d'administration a décidé d'émettre des Bons de Souscription d'Actions Remboursables.

1.2. Direction générale

Il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur général. Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de la Société ne sont pas dissociées. Elles sont confiées à M. Ming Lun Sung.

2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

2.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, aucun dispositif de rémunération ou avantage au bénéfice des administrateurs n'est prévu, autre que la rémunération allouée aux administrateurs décrites à la section 1.1.iii ci-dessus, s'agissant de Monsieur Ming Lun Sung, les rémunérations qui lui sont accordées au titre de son mandat de Directeur général et, s'agissant de Monsieur Paul Georges Lebre et de Madame Chantal Thibaut, des salaires et traitements perçus dans le cadre de contrats de travail antérieurs à leur entrée au conseil d'administration (dont l'attribution gratuite d'actions à Monsieur Paul Georges Lebre décrites à la section 2.3.2 ci-dessous).

Tableau 1 sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2019 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2020 (montants en euros)
M^{me} Sandrine Brèche			
Rémunération en tant qu'administratrice*	1 569	5 000	5 000
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
M^{me} Chantal Tibaut			
Rémunération en tant qu'administratrice*	1 569	12 000	10 000
Autres rémunérations**	28 490	Néant	Néant
Paul Georges Lebre			
Rémunération en tant qu'administrateur*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations**	147 916	147 227	127 590
Ming Lun Sung			
Rémunération en tant qu'administrateur*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant

* Il est précisé que le montant des jetons de présence correspond à un montant brut avant retenue fiscale prélevée à la source par l'entreprise.

** Rémunérations versées au titre d'un contrat de travail (montants bruts) à laquelle s'ajoute l'attribution gratuite d'actions décrites à la section 2.3.2 ci-dessous.

2.2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux non dirigeant	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2019 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2020 (montant en euros)
M. Ming Lun Sung			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	22 000	21 600	57 292
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant
Total	22 000	21 600	57 292

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2019		Montants versés au cours de l'exercice 2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Ming Lun Sung						
Rémunération fixe	22 000	22 000	21 600	21 600	57 290	57 290
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Véhicule	Véhicule
	22 000	22 000	21 600	21 600	57 290	57 290

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions gratuites attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant

Rémunérations variables pluriannuelles

Nom du dirigeant mandataire social	Exercices
M. Ming Lun Sung	Néant

Autres informations en matière de contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite et d'autres engagements pris par la Société envers les dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Ming Lun Sung Président-Directeur général Début de mandat : 30 juin 2003 Fin de mandat : 2021*		X		X		X		X

* c'est-à-dire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital social

2.3.1. Détention d'actions de la Société

A la date du Rapport Annuel Financier, M. Ming Lun Sung détient 7 417 149 actions CIBOX, soit 6,57 % du capital et 11,98% des droits de vote théoriques de la Société et 12,93% de droits de vote exerçables de la Société (sur la base d'un capital composé de 112 874 461 actions représentant 123 839 920 droits de vote (droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF) et 116 597 718 droits de vote exerçables).

2.3.2. Actions attribuées gratuitement

Lors de l'assemblée générale du 15 juin 2018, autorisation a été donnée au conseil d'administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites (Résolution n° 9) dont le plafond ne doit pas dépasser 4 461 785 titres. L'assemblée générale n'a pas déterminé une répartition particulière entre les salariés et les mandataires sociaux ce qui est laissé à l'appréciation du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration, en sa séance du 9 juin 2020, a fait usage de la délégation qui lui a été consentie et a procédé à l'attribution de

- 1 735 000 actions gratuites attribuées aux cadres de l'entreprise, dont 1 500 000 actions émises au bénéfice de M. Paul Georges Lebre, directeur général adjoint, et 235 000 actions émises au bénéfice d'autres salariés de l'entreprise. La période d'acquisition est de 12 mois soit jusqu'au 9 juin 2021 sous condition de présence des bénéficiaires, et la période minimale de conservation des actions à l'issue de l'acquisition, est d'une durée de 12 mois, soit jusqu'au 9 juin 2022.

- 115 000 actions gratuites attribuées à deux salariés dont l'acquisition définitive dépend de conditions de performance. Si ces conditions sont remplies, l'acquisition définitive interviendra le 9 juin 2021, et la période minimale de conservation des actions à l'issue de l'acquisition, est d'une durée de 12 mois, soit jusqu'au 9 juin 2022.

2.3.3. Options de souscription ou d'achat d'actions

A la date du présent Rapport Annuel Financier, la Société n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

2.4. État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes étroitement liées sur les titres de la Société

A la date du Rapport Annuel Financier et au cours des trois derniers exercices (2018, 2019 et 2020), la Société a été destinataire des déclarations suivantes effectuées dans le cadre de l'article 19 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 et de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

Nom du déclarant : **Chantal Tibaut**
Fonctions : Administratrice

Date de l'opération : 30 septembre 2019

Date de la déclaration : 2 octobre 2019
(Avis AMF n° 2019DD644063)

Nature de l'opération : acquisition définitive d'actions gratuites

Montant de l'opération : 1 968 euros
(Prix unitaire de 0,0984 euro)

Nom du déclarant : **Georges Paul Lebre**
Fonctions : Administrateur et Directeur Général Adjoint

Date de l'opération : 30 septembre 2019

Date de la déclaration : 2 octobre 2019
(Avis AMF n° 2019DD644064)

Nature de l'opération : acquisition définitive d'actions gratuites

Montant de l'opération : 246 000 euros
(Prix unitaire de 0,0984 euro)

2.5. Fonctionnement des organes d'administration et de direction conflits d'intérêts

2.5.1. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté, le 24 octobre 2017, un règlement intérieur prévoyant les droits et obligations des administrateurs. Le règlement intérieur précise ou complète certaines dispositions législatives, réglementaires ou statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

Le règlement intérieur a notamment rappelé les restrictions et obligations en matière d'opérations sur les titres CIBOX applicables aux membres du conseil d'administration ainsi que l'obligation de conservation au nominatif pur ou administré des titres de la Société détenus par tout membre du conseil.

Il renforce aussi les obligations en matière de diligence, d'assiduité, de confidentialité, de prévention des conflits d'intérêts et de loyauté qui sont applicables à chaque administrateur.

2.5.2. Code de gouvernement d'entreprise

Depuis le 13 mars 2018, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext disponible sur le site internet de Middlednext dans la section Texte de référence gouvernance. La Société respecte l'ensemble des recommandations du code Middlednext à l'exception de la recommandation n°3 en matière de composition du conseil d'administration en ce qui concerne le nombre minimum de membres indépendants (le code préconise la présence de deux membres indépendants ainsi qu'un ratio d'indépendants approchant 50%). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

2.5.3. Comité d'audit et comités spécialisés

Compte tenu de la taille réduite de la Société, il a été décidé de confier les missions du comité d'audit au conseil d'administration. A ce jour, le conseil d'administration de la Société ne dispose pas d'un autre comité spécialisé (nomination, rémunération etc). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère que la mise en place de ces comités n'est pas nécessaire. Lorsque le conseil d'administration sera amené à exercer les missions confiées au comité d'audit, il sera alors présidé par Madame Sandrine Brèche, administratrice indépendante.

2.5.4. Administrateurs indépendants

Le conseil d'administration du 13 mars 2018 a statué sur l'indépendance de ses membres. A la date du Rapport Annuel Financier, le conseil d'administration de la Société a estimé qu'un seul de ses membres pouvait être considéré comme remplissant les critères d'indépendance fixés par le code Middenext. Par conséquent, le conseil d'administration ne comporte qu'un seul membre indépendant (Madame Sandrine Brèche) parmi les cinq membres composant le conseil.

2.5.5. Procédures de contrôle interne

Des procédures de contrôle interne vont être mises en place sous le contrôle du Président-Directeur général de la Société afin d'accompagner la croissance du groupe et la complexification éventuelle des opérations. L'objectif sera ainsi de :

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- réduire les délais de production d'une information comptable et financière fiable ;
- renforcer les procédures internes de contrôle et les formaliser ;
- d'une manière générale, mettre en place des procédures et des outils afin d'améliorer l'existant et d'anticiper les problématiques engendrées par le développement du groupe.

La comptabilité est réalisée en interne avec l'aide de prestataires externes (cabinet d'expertise-comptable, conseil juridique). Les fonctions suivantes : recherche de fournisseurs qualifiés, négociation avec les transporteurs, négociation avec les prestataires de services après-vente sont remplies par le Président-Directeur général sous le contrôle du conseil d'administration.

2.5.6. Détention du capital de la Société par les mandataires sociaux

Chacun des administrateurs détient au moins une action de la Société conformément aux statuts de la Société (article 16.3). Conformément au règlement intérieur mis en place par le conseil d'administration, tous les administrateurs doivent inscrire leurs actions CIBOX au nominatif.

2.5.7. Conflits d'intérêts au niveau des membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs a été sélectionné en tant que membre du conseil d'administration ou en tant que membre de la direction générale.

2.5.8. Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

L'évaluation des conventions courantes est effectuée annuellement par la Société, qui en rend compte au Conseil d'Administration de façon annuelle.

Les conventions qualifiées de conventions réglementées sont détaillées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant page 55 du présent Rapport Annuel Financier.

2.5.9. Déclarations concernant la direction générale et les organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus. En outre, à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de la sanction rendue par l'AMF en juillet 2018 à l'égard du Président de CIBOX, M. Ming Lun Sung.

2.5.10. Participation aux assemblées générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société au moins trois jours avant l'assemblée. Il peut participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance.

Conformément aux dispositions légales, un avis de réunion est publié au moins 35 jours calendaires avant l'assemblée et la première convocation à la date d'assemblée est d'au moins quinze jours avant l'assemblée. En pratique, la Société publie un avis de réunion valant avis de convocation au bulletin des annonces légales et obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales.

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites dans les avis de convocation aux assemblées générales et à l'article 24 et suivants des statuts de la Société.

2.5.11. Mesures anti-OPA et droits de vote double

La Société ne dispose d'aucune mesure lui permettant de faire obstacle à une offre publique d'acquisition non sollicitée. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison de la détention d'actions anciennes en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, conformément à l'article L. 22-10-46 du code de commerce. Ce dispositif (droit de vote double « légal ») introduit par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 est susceptible de retarder une prise de contrôle rampante, sans toutefois constituer véritablement une mesure anti-OPA.

A la date du présent rapport, il n'existe (i) aucun accord significatif conclu par la Société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, (ii) aucun accord prévoyant le versement d'indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés prévoyant le versement d'indemnités en cas de démission, licenciement ou toute autre motif de perte de fonction résultant d'une offre publique d'acquisition.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires entre les trois actionnaires agissant de concert stipule certaines obligations en matière de transfert d'actions, d'exercice de droits de vote, de nomination des dirigeants et mandataires et de modifications statutaires.⁵

⁵ avis AMF https://echanges.dila.gouv.fr/OPENDATA/AMF/307/2017/12/FC307223084_20171221.pdf

2. Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration a arrêté le présent rapport au cours de sa réunion du 22 avril 2021. Ce rapport est établi en vue de présenter les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président-directeur général en raison de son mandat. En effet, depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2, les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de soumettre ces questions au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

La rémunération du dirigeant mandataire social est déterminée par le conseil d'administration selon les principes suivants :

- Cette rémunération est déterminée en cohérence avec la rémunération des salariés de la Société. Elle est appréciée en tenant compte de l'ensemble de ses composantes (rémunération fixe et avantage en nature) ;
- La rémunération du dirigeant mandataire social est régulièrement revue dans le contexte de l'évolution de la situation de la Société ;

La rémunération du dirigeant mandataire social est soumise à l'assemblée générale ordinaire dans le cadre des deux scrutins suivants :

- un vote *ex ante*, sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au dirigeants mandataires sociaux; L'approbation de ces rémunérations est requise pour toute modification des éléments et à chaque renouvellement des dirigeants mandataires sociaux ;
- un vote *ex post*, organisé l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération, sur les montants de la rémunération versée ou attribuable au titre de l'exercice précédent et visant chaque dirigeant ; Ce vote conditionne le versement des éléments variables ou exceptionnels de rémunération au titre de l'exercice précédent.

Il est rappelé que les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-directeur général pour l'exercice 2019 ont été approuvés dans le cadre du vote *ex ante* par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2020 (résolution n°6) et n'ont pas été modifiés depuis lors. Un vote *ex post* doit avoir lieu l'année suivante l'approbation de ces principes et critères, soit cette année.

Pour l'exercice 2021, il est prévu que le Président-directeur général reçoive une rémunération fixe de 60 000 euros.

Dans le cadre du vote *ex post*, il vous est demandé d'approuver lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2021 la politique de rémunération applicable au Président-directeur général.

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du code de commerce. Néanmoins, le Président-directeur général ne bénéficie pas d'éléments de rémunération variables et exceptionnels.

Président-directeur général

Rémunération fixe :

Le Président-directeur général a perçu 57 290 euros au titre de l'exercice 2020, contre une rémunération de 21 600 en 2019.

Rémunération variable :

La rémunération du Président-directeur général ne comporte pas de part variable.

Administrateurs

Concernant les administrateurs, pour l'exercice 2021, il est prévu d'allouer aux administrateurs une somme de 15 000 euros à répartir entre eux.

Dans le cadre du vote *ex post*, il vous est demandé d'approuver lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2021 la politique de rémunération applicable aux administrateurs en 2020 :

Rémunération globale versée en 2020 : 15 000 euros.

Le Conseil d'Administration effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale en rémunération de leur activité. Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains administrateurs, et peut ainsi ne pas être égalitaire.

Fait à Alfortville, Le 22 avril 2021

3. Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité

Autorisations ou délégations financières en cours de validité à la date du Rapport Annuel Financier, adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2020 :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
Attribution gratuite d'actions				
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre en une ou plusieurs fois avec délégation au conseil d'administration pour établir la liste des bénéficiaires et les conditions associées.	29 juin 2020 (résolution n°20)	38 mois (29 août 2023)	5% du capital social, pouvant être porté à 30% lorsque l'attribution bénéficie à l'ensemble des membres du personnel salarié	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves				
Autorisation d'augmentation le capital par incorporation de réserves, bénéfice, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	29 juin 2020 (résolution n°11)	26 mois (29 août 2022)	Non applicable	Néant
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°12)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Émission de 112 727 740 BSAR permettant au maximum l'émission de 14 090 967 actions en cas de conversion de l'intégralité des BSAR émis
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) hors L411-2 I du code de commerce				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°13)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) L411-2 I du code de commerce				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°14)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Néant

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fixation du prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an				
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'AG	29 juin 2020 (résolution n°15)	26 mois (29 août 2022)	Non applicable	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de personnes)				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°16)	18 mois (29 décembre 2021)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission				
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29 juin 2020 (résolution n°17)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Néant
Augmentation de capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				
Autorisation d'émettre en rémunération d'apports en nature	29 juin 2020 (résolution n°18)	26 mois (29 août 2022)	10% du capital social et/ou 2 millions de titres de créances	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°19)	26 mois (29 août 2022)	1% du capital social	Néant
Émission de BSA, de BSAANE, de BS, de BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne				
Émission de BSA, de BSAANE, de BS, de BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne	29 juin 2020 (résolution n°21)	18 mois (29 décembre 2021)	450 910 euros en nominal	Néant
Regroupement des actions				
Regroupement des actions par attribution d'une action d'1 euro de valeur nominale contre 50 actions ordinaires anciennes de 0,02 euro	29 juin 2020 (résolution n°22)	12 mois (29 juin 2021)		Néant
Harmoniser les statuts				
Mettre en harmonie les statuts de la société avec les	29 juin 2020 (résolution n°23)	18 mois (29 décembre 2021)		Néant

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

dispositions législatives et réglementaires

Rachat par la société de ses propres actions

Rachat par la société de ses propres actions	29 juin 2020 (résolution n°9)	18 mois (29 décembre 2021)	3 381 832 euros, en nominal et/ou 11 272 774 titres	rachat hors marché de 1 720 254 titres en 2020
--	----------------------------------	-------------------------------	---	--

Annulation des actions rachetées par la société

Annulation d'actions rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce	29 juin 2020 (résolution n°10)	18 mois (29 décembre 2021)	10% du capital par période de 24 mois	Néant
--	-----------------------------------	-------------------------------	---------------------------------------	-------

Fait à Alfortville, Le 22 avril 2021

COMPTES ET ANNEXES

1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2020.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2020

2.1. Bilan actif

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	607	588
Amortissement	-354	-280
Total immobilisations incorporelles	253	308
Autres immobilisations corporelles	788	619
Amortissement	-635	-555
Total immobilisations corporelles	153	64
Autres participations	317	317
Provision	-317	0
Autres immobilisations financières	318	140
Total immobilisations financières	318	457
Total actif immobilisé	724	829
Stocks	1 610	1 136
Avances et acomptes	0	1 112
Clients et comptes rattachés	4 249	1 425
Autres créances	272	272
Charges constatées d'avance	2	2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 282	1 925
Total actif circulant	12 415	5 872
Total actif	13 139	6 701

2.2. Bilan passif

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	2 256	2 255
Prime d'émission	2 381	2 414
Réserves et report à nouveau	10	4
Résultat de l'exercice	744	6
Total des capitaux propres	5 391	4 679
Provisions pour risque	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 130	818
Fournisseurs et comptes rattachés	1 163	1 010
Dettes fiscales et sociales	423	194
Autres dettes	32	0
Total dettes et provisions	7 748	2 022
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	13 139	6 701

2.3. Compte de résultat

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	14 510	7 024
Autres produits et reprises de provision	12	41
Total des produits d'exploitation	14 522	7 065
Achats consommés	11 468	5 548
Variation de stocks	-571	-300
Marge brute	3 625	1 776
Taux de marge brute	25,0%	25,3%
Autres achats et charges externes	1 680	861
Impôts et taxes	33	14
Salaires, traitements et charges sociales	1 062	772
Dotations aux amortissements et provisions	250	293
Autres charges	116	39
Total charges d'exploitation	14 038	7 227
Résultat d'exploitation	484	-162
Produits financiers	163	273
Charges financières	-324	-80
Résultat financier	-161	193
Produits exceptionnels	431	8
Charges exceptionnelles	-10	-33
Résultat exceptionnel	421	-25
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	744	6
Résultat net par action en euros	0.006	0,000

2.4. Tableau de financement

En K€	du 01-01-2020 au 31-12-2020	du 01-01-2019 au 31-12-2019
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	744	6
Dotation aux amortissements des immobilisations	153	26
Variation de stocks	-571	-300
Variation des clients et comptes rattachés	-2 824	395
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	1 112	-1 342
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	153	224
Variation des dettes fiscales et sociales	230	121
Variation des autres dettes	32	
Dotation (reprise) de provision	414	-18
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-557	-888
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-19	-303
Acquisition d'immobilisations corporelles	-169	-80
Acquisition d'immobilisations financières	-178	-29
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	0	39
Total flux de financement généré par les investissements	-366	-373
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital	1	220
Augmentation de la prime d'émission	-33	780
Souscription d'emprunts	5 312	-97
Total flux de financement générés par les moyens de financement	5 280	903
Total flux de financement utilisés pendant la période	4 357	-358
Disponibilités au début de la période	1 925	2 283
Disponibilités à la fin de la période	6 282	1 925
	4 357	-358

2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 983	1 983	1 983	2 255	2 256
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	99 151	112 728	112 779
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer : - par convention d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	15 372	16 824	11 242	7 024	14 510
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 069	517	715	-258	1 148
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	458	398	(52)	6	744
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribués					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	3,5	5,5	9	9	16,6
Montant de la masse salariale (en K€)	143	241	488	543	756
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales (en K€)	63	93	201	228	306

2.6. Annexe aux comptes annuels

Note 1. Événements significatifs

Le 24 juillet 2020, Cibox a signé un protocole tripartite avec la société CXM et un autre fournisseur, accord qui prévoyait le règlement de diverses dettes et créances commerciales anciennes entre les trois entités. En exécution de ce protocole d'accord, Cibox a reçu de CXM 1 720 254 titres Cibox. A l'issue de cette opération, et au 31 décembre 2020, Cibox détient 6,42% de son capital.

Enfin, l'écosystème des fabricants d'équipement de mobilité urbaine évoluant rapidement, Cibox a progressivement référencé de nouveaux fournisseurs pour son activité de mobilité électrique. Prenant acte de la situation du partenariat avec CXM, en particulier de l'absence de relations commerciales en 2020 et de perspectives incertaines, Cibox a intégralement provisionné les titres détenus dans CXM au 30 juin 2020.

La société a émis 112 727 740 BSAR dont 413 568 ont été exercés au 31 décembre 2020, ayant donné lieu à la création de 51 696 actions nouvelles.

Au cours de l'exercice 2020, le groupe BTC Corp. Taïwan a abandonné sa créance ancienne détenue sur Cibox d'un montant de 428 milliers d'euros.

Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés.

3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, la valeur brute des stocks s'élève à 1 809 milliers d'euros, dont 680 milliers d'euros de stocks en transit, provisionnée à hauteur de 199 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nette de 1 610 milliers d'euros.

Note 4. Note sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Outillage industriel	567 157	169 389		736 546
Agencements	13 039			13 039
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	29 460			29 460
Total	618 823	169 389		788 212

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Outillage industriel	506 637	78 019		584 656
Agencements	11 488	388		11 876
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	28 186	1 025		29 211
Total	555 478	79 432		634 910

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

Les nouveaux éléments d'actif incorporel proviennent essentiellement des droits de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité.

Certains de ces produits ayant commencé à être commercialisés, il a donc été constaté un début d'amortissement sur 2 ans des frais de recherche correspondant pour un montant de 60 milliers d'euros

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros qui ont été provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 28 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 40 milliers d'euros et un dépôt de garantie versé à Facto France pour 250 milliers d'euros dans le cadre de l'affacturage.

4.4. Autres créances

Les autres créances sont constituées des crédits d'impôt CICE 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 pour 42 milliers d'euros et d'un montant de 230 milliers d'euros versé à titre conservatoire à l'Administration dans le cadre d'un contrôle fiscal. Cibox conteste toujours le bien-fondé de ce redressement et a saisi le tribunal administratif.

4.5. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2019	31-12-2020
Titres CIBOX	564	830
Titres nets DMS	426	589
Banque	935	4 863
Total	1 925	6 282

La société détient au 31 décembre 344 007 titres de la société DMS pour une valeur brute de 911 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 322 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 589 milliers d'euros ;

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2020.

4.6. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2018	Augmentation	Diminution	31-12-2019	Augmentation	Diminution	31-12-2020
Capital social	1 983 016	271 539		2 254 555	1 034		2 255 589
Primes d'émission	1 633 999	780 458		2 414 457	11 890	45 638	2 380 709
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695		52 000	31 695			31 695
Report à nouveau	0	-52 173		-52 173	6 258		-45 915
Résultat de la période	-52 173	6 258	52 173	6 258	743 919	6 258	743 919
Total	3 672 728	1 006 082	104 173	4 678 983	763 101	51 896	5 390 188

Le capital était composé de 112 727 740 actions de 0,02 euros en valeur nominale au 31 décembre 2019. Au cours du second semestre 2020, 413 568 BSAR ont été exercés, entraînant une augmentation de capital de 51 696 actions nouvelles de 0,02 euros en valeur nominale soit 1 034 euros, assortie d'une prime d'émission de 11 890 euros.

Les coûts de cette opération d'émission de BSA et des levées d'options, ont été imputés sur la prime d'émission pour 15 638 euros.

Au 31 décembre 2020, le capital est ainsi composé de 112 779 436 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

en k EUR	31-12-2019	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2020
Provision sur stocks	102	97			199
TOTAUX	102	97			199

4.8. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

La société a mis en place en 2017 un contrat d'affacturage. Le montant tiré au 31 décembre 2020 s'élève à 4 430 milliers d'euros. Il s'agit d'une dette à moins d'un an.

La société a également obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 236 milliers d'euros et des dettes sociales de 187 milliers d'euros.

4.10. Etat des créances et dettes avec des Sociétés liées

Au cours du 1er semestre 2020, le groupe BTC Corp. Taiwan a abandonné sa créance ancienne détenue sur Cibox d'un montant de 428 milliers d'euros.

Note 5. Note sur le compte de résultat

3.1. Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 14 510 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 3 323 milliers d'euros.

3.2. Transfert de charges

Il s'agit essentiellement de remboursement d'assurance pour 12 milliers d'euros.

3.3. Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué d'une dotation à une provision pour dépréciation de la totalité des titres CXM pour 317 milliers d'euros et de la reprise d'une partie de la provision pour dépréciation des titres DMS pour 163 milliers d'euros.

3.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement de l'abandon de créance de BTC Corp Taiwan pour 428 milliers d'euros.

3.5. Résultat par action après dilution

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : 0,006 €
- résultat net dilué par action en euros : 0,006 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2020, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 33,6 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen au premier semestre 2020 s'est élevé à 16,6 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Néant

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 60 milliers d'euros. Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 9 milliers d'euros

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Crédit-bail

Néant.

Note 13. Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14. Honoraires versés au commissaire aux comptes

	M. Patrick Aubart En 2019 (31/12/2018)	M. Patrick Aubart En 2020 (31/12/2019)
En EUR		
Commissariat aux comptes	40 000	40 000
Autres prestations	0	0
Total	40 000	40 000

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,
CIBOX Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 255 588,72 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de mon rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.4 3.8 et 4.7 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, j'ai vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

J'ai été nommé commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 15 juillet 2015. Au 31 décembre 2020, j'étais dans la sixième année de ma mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
Patrick Aubart

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux actionnaires,
CIBOX Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 255 588,72 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
Patrick AUBART

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents accessibles au public

Des exemplaires du Rapport Annuel Financier sont disponibles sans frais auprès de CIBOX Inter@ctive, 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et celui de la Société (www.CIBOXcorp.com).

Pendant toute la durée de validité du présent Rapport Annuel Financier, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.CIBOXcorp.com) ou à son siège social :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi ;
- les rapports des commissaires aux comptes de la Société et les états financiers de la Société des trois derniers exercices.
- sur simple demande adressée à la Société, au siège social situé 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ;
- sur le site internet <http://www.CIBOXcorp.com>.

L'information règlementée telle que définie par l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société.

Calendrier de communication financière

Les prochaines dates de communication financière seront les suivantes :

- Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2021	21 juillet 2021
- Résultat du 1 ^{er} semestre 2021	23 septembre 2021
- Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2021	29 septembre 2021
- Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2021	14 octobre 2021
- Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2021	27 janvier 2022
- Résultats annuels 2021 et chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2022	21 avril 2022



CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2020

17 allée Jean-Baptiste Preux
94140 Alfortville
investisseurs@CIBOXcorp.com